

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 SEPTEMBRE 2019

L'assemblée générale annuelle de l'association Watsu France s'est tenue le 22 septembre 2019, à la Mercerie, Savigné-sous-le-Lude (72800).

Sont présents : Denise Arnold, Sophie Billard, Isabelle Cabau, Bruno Ceccarelli, Bernadette Guéno, Cécilia Jouis, Christine Mauneau, Marie Orblin, Delphine Pelouin, Philippe Quillien, Hélène Tanguy, Florence Viret.

Sont représentés par une procuration remise à l'un des adhérents présents : Christelle Ferrère (Philippe Quillien), Sébastien Rabbé (Marie Orblin), Magali Kuboyama (Hélène Tanguy), Guy Despont (Christine Mauneau).

Les procurations envoyées par Benjamin Boulan, Adeline Bourgeois-Tartamella et Muriel Reitzman n'ont pu être prises en compte parce que le délégataire n'était pas nommément désigné ou avait déjà une délégation.

Les adhérents présents ou représentés sont donc au nombre de 16.

Philippe, président de l'association, confirme que tous les membres présents ou représentés sont à jour de cotisation.

Il ouvre la séance à 10h15.

En introduction, Philippe exprime toute sa reconnaissance pour le créateur du Watsu, Harold Dull, qui, après avoir souffert pendant neuf ans d'un cancer de la langue puis de la gorge, s'est éteint le 31 juillet 2019. Il invite les adhérents à (re)lire les mémoires que Harold a écrit avant de subir une laryngectomie totale, il y a presque exactement un an, et qu'il a ensuite enrichis.

Lors de l'AG 2018, les participants avaient décidé de lui adresser un message de remerciement et de soutien au nom de Watsu France, avec une photo au moment de la pause.

Lors de l'entrée de Harold dans un centre de soins palliatifs, le comité directeur a manifesté le soutien de Watsu France par un don effectué au nom de l'association, chaque membre pouvant à titre individuel compléter cette somme. Après la mort de Harold, il a décidé de respecter le souhait de sa famille de ne pas répandre la nouvelle sur les réseaux sociaux.

Au cours de cette année 2019, la maladie a également emporté Basia Szpak-Borst, qui (co)enseignait les stages de Watsu 2 et 3 dans le cadre de Watsu France.

Enfin, Philippe rappelle quelques règles relatives au fonctionnement de l'assemblée générale et à la rédaction du procès-verbal ainsi que l'ordre du jour approuvé par le bureau. Il propose que, pour une plus grande efficacité des débats, les participants notent leurs questions sur des « post-it » afin que ces questions soient traitées après avoir examiné chaque point.

I. DÉLIBÉRATIONS

① Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 septembre 2018

Philippe rappelle que ce procès-verbal a été adressé en novembre 2018 à l'ensemble des adhérents et que ceux qui avaient participé à l'AG pouvaient proposer des modifications. Ce document figure dans le dossier électronique envoyé à tous les adhérents au début du mois de septembre 2019 et dans le dossier papier remis aux adhérents présents aujourd'hui. Il propose de répondre à toutes les questions relatives à son contenu.

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2018 est approuvé à l'unanimité.

② Rapport moral du président

① Philippe commence par donner et commenter quelques chiffres.

En 2018, le **nombre des adhérents** s'est élevé à 86 (78 en 2017).

À la veille de cette AG, il y avait 67 adhérents et une vingtaine d'adhésions supplémentaires devraient être effectuées d'ici la fin de l'année à l'occasion notamment des stages prévus en octobre et novembre.

Le **nombre des praticiens certifiés** est difficile à évaluer, car certains praticiens ne figurent pas / plus dans le Registre WABR, notamment parce qu'ils n'ont pas payé leur redevance à WABA ou satisfait leur

obligation de formation continue (un cours WABA de 50 heures tous les trois ans). Contrairement à celles données par les « imposteurs », qui n'ont jamais été régulièrement certifiés, les séances qu'ils donnent aux étudiants peuvent être prises en compte dans le parcours de formation.

À la date de l'AG, le nombre des praticiens certifiés adhérents à Watsu France s'élève à 17 dont certains ne figurent pas sur notre site internet. Il y a eu trois nouveaux praticiens au cours du premier semestre 2019 (Benjamin Boulan, Sarah Caranchini et Marie Descamps-Orblin) et il y aura 1 ou 2 certifications supplémentaires d'ici la fin de l'année.

Il y a par ailleurs quelques « vrais » prestataires de Watsu qui exercent dans le cadre d'une convention signée avec un spa et dont les séances comptent également pour la certification.

Chaque année, une vingtaine de **stages de formation** se déroulent sous l'égide de Watsu France.

Ces stages sont assurés par des **formateurs « réguliers »** qui adhèrent à Watsu France et qui sont généralement membres du plénum des formateurs et/ou du comité directeur : Sophie Anquetil (Healing Dance), Cécilia Jouis (shiatsu) et Philippe Quillien (Watsu et initiation à la Water Dance). En octobre 2019, Bernadette Guéno et Ophélie Goffart vont proposer leur premier week-end de formation à l'« accompagnement prénatal aquatique ».

Par ailleurs, Watsu France accueille des **formateurs « extérieurs »** comme Basia Szpak-Borst (Watsu 2 et 3 en 2018), Inika Spence-Whaley (Healing Dance en 2018), Fabrizio Dalle Piane (Tantsu en 2019) et Georges Amir Künzler (Watsu 2 et Souffle de l'eau en 2019).

Enfin, Watsu France continue d'avoir une **marge de manœuvre financière confortable** avec plus de 12 000 euros en caisse, plus 361 dollars (328 euros) sur son compte WABR.

② Le deuxième thème concerne la communication de Watsu France.

Le **site internet www.watsu-france.fr** qui fonctionne depuis le mois de septembre 2016 continue d'avoir un bon référencement (presque toujours dans le « triangle d'or », avec une position variant selon les mots-clés).

Le **groupe Facebook Asso Watsu France** est fermé / privé, c'est-à-dire réservé aux adhérents présents et passés de l'association Watsu France pour proposer des échanges, communiquer des informations sur des bassins, donner des avis sur des formations, etc. Il comprend actuellement 67 membres. En raison du nombre finalement important de « non-adhérents » demandant à rejoindre le groupe, un message type sera élaboré pour expliquer le rejet de leur demande.

Philippe précise qu'il a remis des plaquettes à Fabrice Levesque qui (re)présentera le Watsu sur le stand de l'Espace des possibles au **salon Zen**.

Enfin, le Watsu continue d'intéresser certains journalistes ou blogueurs. Comme lors de l'AG 2018, Philippe invite les adhérents à lui envoyer les scans d'**articles** sur le Watsu pour les ajouter à ceux déjà mis en ligne sur le site de Watsu France.

③ Fonctionnement de Watsu France

Philippe se félicite de la fluidité de fonctionnement du **bureau** comme du **comité directeur**.

Même si deux des membres n'ont pu, pour des raisons personnelles ou professionnelles, se montrer très présents en 2018, les réunions du comité directeur ont pu se tenir sans problème de quorum grâce à l'origine parisienne et à l'engagement des autres membres.

Les relations avec les **formateurs** se montrent parfois plus compliquées. Malgré la simplification des règles en vigueur, des obligations aussi claires que celle de faire adhérer à Watsu France tous les étudiants sont parfois mal appliquées.

Philippe donne enfin quelques précisions sur les **week-ends d'échanges**. Il y a eu 10 participants à celui du mois de mai, ce qui a permis de profiter au maximum du bassin. La nouvelle formule de demande d'engagement à rembourser les frais de repas en cas de désistement à la dernière minute fonctionne bien.

Le rapport moral du président est approuvé par 14 voix (le président s'étant abstenu).

③ Approbation du rapport financier de la trésorière et appréciation du budget de l'exercice suivant

Philippe remercie Sandrine qui tient les comptes de Watsu France. En raison d'impératifs professionnels, celle-ci a dû rester à Paris.

Après avoir distribué aux participants le tableau des « Mouvements du compte courant de Watsu France en 2018 », Philippe lit les « remarques sur les comptes » de la trésorière.

« L'analyse des comptes de l'année 2018 fait apparaître les éléments suivants :

- des dépenses constantes par rapport à 2017 (2 322 € contre 2 192 €) avec une légère hausse des redevances versées à WABA ;
- des recettes constantes par rapport à 2017 (2 764 € contre 2 897 €). En 2018 les adhésions ont représenté la moitié des recettes. Viennent ensuite les redevances des praticiens et des formateurs.

Au 1^{er} décembre 2018, Watsu France possède 1 329,84 € sur son Eurocompte et 11 072 € sur son compte d'épargne.

L'année 2018 s'achève donc avec un solde positif de plus de 440 €. »

AU 31/12/2017 :

- Eurocompte: 967,78 €
- Livret: 10 989,56 €

Au 31/12/2018 :

- Eurocompte: 1 329,84 €
- Livret: 11 071,98 €

✓ Solde positif de l'exercice de l'année 2018 : 444,48 €

DEPENSES		RECETTES	
FRAIS DE FONCTIONNEMENT WATSU FRANCE (courriers, internet, assurances)	765	ADHESIONS	1460
WABA TRADEMARK	452	CERTIFICATIONS	104
EVENEMENTS WATSU FRANCE	927	REDEVANCES PRATICIENS	600
FRAIS BANCAIRES	178	REDEVANCES FORMATEURS	600
TOTAL	2322	TOTAL	2764

En réponse à des questions, Philippe précise que :

– un changement de carte bancaire devrait intervenir afin de bénéficier de facilités de paiement et de virement plus étendues (la Business Card actuelle n'a ainsi pas permis d'effectuer le don de 440 dollars après l'entrée de Harold dans un centre de soins palliatifs). La cotisation sera plus élevée ;

– le site de Watsu France est ouvert à tous les praticiens ayant versé leur redevance annuelle à Watsu France (qui se charge alors de régler la cotisation à WABA / WABR).

Par ailleurs, Philippe fait un point sur le contrat d'assurance souscrit par Watsu France auprès de la MAIF et les dommages susceptibles d'être couverts dans le cadre des séances d'entraînement. En revanche, chaque professionnel – praticien ou formateur – doit posséder son assurance propre.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

④ Montant des cotisations des membres adhérents et bienfaiteurs

Philippe rappelle qu'entre 2008 et 2018, le montant des cotisations est demeuré inchangé : 20 euros pour les membres adhérents (10 euros en cas d'adhésion après le 1^{er} octobre) et 100 euros pour les membres bienfaiteurs (il n'y en a jamais eu).

L'AG de 2018 a décidé – à titre expérimental pour 2019 – de **diviser par deux** le montant des cotisations des adhérents comme des redevances versées par les praticiens et les formateurs. Cette diminution a notamment été permise par l'abandon de la participation aux salons qui constituait le principal poste de frais, tout en ayant des retombées moins importantes que les actions entreprises sur l'internet. L'objet de Watsu France n'est pas en effet de thésauriser.

Les effets financiers de la diminution de moitié de la cotisation pourront être véritablement estimés en fin d'année. Un bilan intermédiaire montre qu'elle ne menace pas la bonne santé financière de l'association.

La question soumise à l'assemblée générale est celle de la prolongation de l'expérimentation des tarifs réduits pour l'année 2020 (soit 50, 10 ou 5 euros) ou du retour aux montants initiaux.

Quelques propositions génératrices de dépenses sont envisagées, mais écartées en raison de leur inadaptation au monde du Watsu ou de l'absence d'un adhérent porteur du projet :

- réalisation d'une étude sociologique et/ou de marché par un professionnel ;
- réalisation d'une étude sur les bienfaits du Watsu et de sa reconnaissance médicale ;
- recours à un infographiste pour élaborer des supports spécifiques comme des encarts publicitaires par exemple.

La reconduction de l'expérimentation des tarifs réduits est adoptée à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

II. COMMUNICATIONS ET DÉBATS

1 Avenir de WABA / WABR après la mort de Harold Dull, créateur du Watsu

Philippe évoque l'avenir de WABA / WABR après la mort de celui qui les avaient fondés, administrés, inspirés...

La **Worldwide Aquatic Bodywork Association (WABA)** est aujourd'hui une fondation relevant du droit suisse. Les instructeurs comme les praticiens en font obligatoirement partie. Les étudiants peuvent y adhérer de manière volontaire. Le site internet de WABA *waba.pro* est actuellement en construction.

Le **Worldwide Aquatic Bodywork Registry (WABR)** est une base de données dans laquelle sont enregistrées, depuis le début des années 1990, toutes les informations relatives aux formations. Créé et administré par Harold, ce Registre est aujourd'hui la propriété de sa femme, Pavana Dull, et de sa fille, Calias Dull, en cours de formation comme instructrice de Watsu. Pavana Dull peut gérer les problèmes courants relatifs au Registre. Pour les problèmes plus importants, un prestataire américain doit intervenir.

Philippe rappelle l'intérêt, pour les étudiants, de l'existence de WABA / WABR. C'est ce qui leur permet de suivre leur parcours de formation avec des écoles et des formateurs différents, dans des pays distincts, et donc de n'être pas prisonniers de l'école ou du formateur de leur première formation. Malgré ses lourdeurs, ce système est donc conforme à l'esprit de liberté qui animait Harold et qui continue d'animer Watsu France.

2 Nouveaux cours dans le cadre de Watsu France

En plus des habituels cours de Watsu 1 et 2, la fin de l'année 2019 est marquée par l'organisation de cours reconnus par Watsu France :

- Accompagnement prénatal aquatique par Ophélie Goffart et Bernadette Guénoü ;
- Le Watsu à la loupe par Philippe Quillien ;
- Le Souffle de l'eau par Georges Amir Künzler¹.

Par ailleurs, le Tantsu a fait son retour dans Watsu France avec un stage assuré au mois de juillet par Fabrizio Dalle Piane.

Des échanges permettent de préciser les objets, les intérêts, les approches, etc., de ces différents stages.

3 Conditions de la pratique professionnelle du Watsu

Les conditions de la pratique professionnelle du Watsu sont d'abord abordées dans le cadre de la **région parisienne**.

Bernadette fait un point sur la situation des intervenants dans le spa Nuxe à Paris.

Bernadette et Philippe donnent également quelques précisions sur des projets en cours.

¹ En raison du nombre insuffisant d'étudiants inscrits, ce stage a été annulé.

À Paris, le tarif d'une séance professionnelle de Watsu s'élève, au minimum, à 133 euros au spa Nuxe (1h15). Ce tarif est plus élevé au Royal Monceau. Il est clair que ces tarifs en font un « produit de luxe » ou un objet de cadeau.

En réponse à une question de Denise, Bernadette précise que la part reversée par Nuxe au praticien correspond à la moitié du tarif de la séance.

En **province**, les tarifs sont généralement bien moins élevés qu'à Paris. La séance d'une heure coûte le plus souvent 60-70 euros (65 euros pour une séance de 45 minutes aux Bains de Saint-Thomas, dans les Pyrénées-Orientales).

Un débat s'instaure autour du **nombre de séances journalières préconisé pour un praticien de Watsu**. Les avis diffèrent. Certains préfèrent un nombre limité de séances réparties sur plusieurs jours de la semaine, d'autres un nombre de séances plus élevé dans la journée mais concentré sur peu de jours dans la semaine. Philippe conclut qu'en tant que praticien, il est essentiel de bien se connaître, de savoir récupérer, de sentir ses limites et surtout de les respecter.

Bernadette mentionne une association proposant de manière payante des services et conseils aux **autoentrepreneurs**, qui pourrait intéresser les praticiens. D'autres structures comme les organismes consulaires peuvent proposer de manière gratuite des services comparables et, en tout état de cause, proposent des guides généralement bien faits.

Certains participants souhaitent également que les formations comprennent une partie « juridico-administrative » pour favoriser la professionnalisation des étudiants avancés, comme cela peut exister pour les sophrologues. Toutefois, en raison du nombre d'étudiants susceptibles d'être intéressés dans le cadre du Watsu, et de l'extrême diversité de leurs situations professionnelles, ce type de formation d'une journée ou d'une demi-journée paraît assez peu pertinent dans le cadre de Watsu France qui forme entre 2 et 5 praticiens chaque année.

Enfin, d'autres participants suggèrent que le site de Watsu France pourrait comprendre la liste des statuts possibles et des liens vers les sites contenant des ressources.

III. QUESTIONS DIVERSES

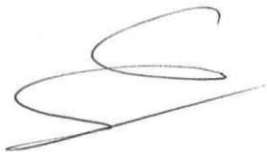
Des participants évoquent la possibilité d'envoyer aux adhérents un mail par trimestre / semestre pour présenter les formations programmées¹.

Philippe rappelle que chaque formateur dispose du fichier des adhérents pour leur faire parvenir ses courriels d'information.

Le groupe Facebook Asso Watsu France peut utilement servir de relais aux formateurs à qui il est demandé de faire preuve de modération dans le rythme des publications relatives à un même stage.

L'ordre du jour étant, en l'absence d'autres questions diverses, épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13h16.

*Hélène Tanguy,
secrétaire de Watsu France*



*Philippe Quillien,
président de Watsu France*



¹ Ce mail a été envoyé pour les formations du dernier trimestre 2019.